

Séance du 23 septembre 2025

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers

En exercice : 42
Présents : 31
Absents : 11
 dont suppléés : 1
 dont représentés : 5
Votes pour : 36
Votes contre : 0
Abstention : 1
Suffrages exprimés : 36

Date de la convocation
17/09/2025

Date de publication
30/09/2025

Titulaires présents : J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, P. DEMOUGE, A. DOYEN, A. FENDELEUR, A. FESSLER, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, M. JACQUEY, M. LEGUILLON, P. MIESCH, F. MONCHABLON, S. MOREL, V. ORLAT-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, E. WEISS, E. WILLEMAIN

Membre avec voix délibérative : N. DECRIND

Pouvoirs : A. ZIEGLER à E. PARROT, C. PARTY à C. CANAL, P. LACREUSE à J. GROSCLAUDE, C. LESOU à J. CHIPAUX, G. MICLO à F. MONCHABLON

Secrétaire de séance : E. PARROT

Délibération n° 090-2025

Objet : Patrimoine - cession de biens

Monsieur Jean-Louis Salort ne prend pas part au vote.

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-1, L2122-21 et L2241-1,
- l'arrêté préfectoral n°90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,

Considérant

- l'existence d'électroménagers et d'extincteurs sur l'ancien site des Papy'llons dont la communauté de communes n'a plus l'usage,
- que ces biens sont totalement amortis (pour ceux acquis en section d'investissement) et présentent une valeur nette comptable nulle,
- leur réutilisation par les services de la résidence Saint Joseph à Giromagny.

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que l'électroménager présent sur l'ancien site des Papy'llons se compose :

- d'un four,
- d'un lave-vaisselle,
- d'un réfrigérateur,
- d'une hotte.

Il précise que le site contient également des extincteurs au nombre de sept.

Monsieur le Président propose de céder ces biens à l'EHPAD pour un montant de 500 € TTC.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 36 voix pour et 1 abstention,

DECIDE de vendre les matériels énumérés par Monsieur le Président à la résidence Saint-Joseph pour le prix de 500 € TTC.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC Belfort 2

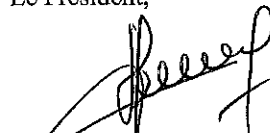
Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,


Éric PARROT

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le

ID : 090-200069060-20250923-090_2025-DE

